



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité du
Canton de Valcourt

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 399-2021 Règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2022

**EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :**

- Le règlement numéro 399-2021 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022 » a été adopté par le conseil municipal de la municipalité du Canton de Valcourt le 10 janvier 2022.
- Le règlement numéro 399-2021 peut être consulté sur le site web de la municipalité au www.cantonvalcourt.qc.ca, ou en communiquant avec le bureau municipal, du lundi au jeudi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30, par téléphone au 450-532-2688, poste 1, ou par courriel à l'adresse info@cantonvalcourt.qc.ca.
- Le règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi

Donné à Valcourt Canton
Ce 17^e jour de janvier 2022

Holly Hunter
Directrice générale, greffière-trésorière